Politique d'exclusion et de vigilance

Octobre 2026

1. Introduction

idiCo s'est engagé depuis le premier jour à intégrer les principes de l'investissement responsable dans ses pratiques quotidiennes (voir politique d'investissement responsable). Nous sommes persuadés que nos actions doivent avoir un impact positif pour la société en général.

Cette politique d'exclusion vient s'inscrire dans cette démarche. Elle représente notre engagement envers différentes partie-prenantes ainsi que convictions. Elle permet d'identifier les activités qui ne font pas partie du périmètre d'investissement d'idiCo pour des raisons environnementales, sociales ou éthiques.

2. Périmètre d'application

Cette politique s'applique à tous les Fonds d'idiCo en cours de commercialisation ainsi que ceux futurs à dater de la publication de celle-ci.[1]

3. Principes généraux

Afin de renforcer sa démarche d'investissement responsable, idiCo a développé une politique d'exclusion ainsi qu'une politique de vigilance ambitieuse pour limiter son impact sur l'environnement, la dignité humaine, la santé ou encore la société.

- Une politique d'exclusion sectorielle. Cette politique d'exclusion stricte interdit tout investissement dans des activités ne respectant pas ses seuils.[2]

Politique	Thème	Activité	Seuil
Politique d'exclusion sectorielle	Ethique	La production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction ou aux organismes génétiquement modifiés	Chiffre d'affaires (CA) > 1%
		Les jeux de hasard et casinos	CA > 1%
		La pornographie	CA > 1%
	Santé	La production de tabac	CA > 1%
	Armes	La mise au point, la production, le stockage, l'acquisition et/ou la	CA > 0%

[1] *A l'exception des fonds idiCo Forteresse 1 et idiCo Forteresse 1F qui ne sont pas soumis à la section « Armes » de la politique de vigilance.*

[2] *La spécificité des actifs et l'illiquidité du marché dans lequel opère le Fonds empêche idiCo à désinvestir en cas de l'apparition d'une controverse importante ou de l'extension des activités des entreprises vers des activités listées par la politique d'exclusion. Cependant, idiCo s'engage à mener un dialogue actif avec les participations afin que celle-ci change ses pratiques.*

		distribution d'armes interdites par les traités internationaux en vigueur, signés et ratifiés par la France	
	Combustible fossile	L'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de charbon et de lignite	CA > 1%
		L'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage des hydrocarbures non conventionnels[3]	CA > 1%
		L'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage des combustibles liquides	CA > 10%
		L'exploration, l'extraction, la fabrication ou la distribution de combustibles gazeux	CA > 50%
		Production d'électricité avec une intensité de carbone de plus de 100g de CO2e/kWh	CA > 50%
Politique d'exclusion normative	Normes	Les Principes du Pacte Mondial de l'ONU	Non-respect des principes
		Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme	Non-respect des principes
		Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail	Non-respect des conventions

[3] Les hydrocarbures « non conventionnels » sont les suivants (*Observatoire de la Finance Durable*) :

- Le gaz de couche ou gaz de charbon (*coal bed methane*) ;
- Le pétrole et gaz de réservoir compact (*tight oil and gas*) ;
- Les schistes bitumineux et l'huile de schiste (*oil shale/shale oil*) ;
- Le gaz et l'huile de schiste (*shale gas*) ;
- Le pétrole issu de sables bitumineux (*oil sand*) ;
- Le pétrole extra-lourd (*extra heavy oil*)

- Une politique de vigilance. Cette dernière permet de renforcer notre attention sur certaines activités pouvant avoir des impacts négatifs sur l'environnement, la dignité humaine, la santé ou encore la société. L'avis du Comité ESG opérationnel interne, composé de membres des différentes équipes, est requis si l'une des activités d'une entreprise tombe dans les limites de la politique de vigilance. Son avis est consultatif mais doit être présenté au comité d'investissement.

Politique	Thème	Activité	Seuil
	Biodiversité – Activités liées à la déforestation	Importation et/ou production de produits issus de la forêt (bois, papier, hévéa)	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production d'huile de palme	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production de soja	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production de canne à sucre	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production de caoutchouc	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Elevage industriel	CA > 1%
	Biodiversité – autres activités	Production, distribution et/ou utilisation de pesticides chimiques	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Pêche impactant les fonds marins (chaluts de fonds, sennes démersales et pêche à la drague)	CA > 1%
		Pêches avec des méthodes destructrices (explosifs ou empoisonnement)	CA > 1%
		Production d'accessoires/produits à destination des pêches listées ci-dessus	CA > 1%
		Elevage d'animaux à fourrure et/ou à peaux exotiques dans le but de fabriquer des vêtements et ou de la maroquinerie	CA > 1%
		Fabrication et distribution de vêtements ou de maroquinerie	CA > 1%

		incorporant de la fourrure animale et / ou des peaux exotiques	
	Armes	La fabrication, le commerce et le stockage d'armes offensives et de munitions militaires	CA > 1%
	Santé	Production de boissons alcooliques distillées et fermentées	CA > 15%
		Vente de boissons alcoolisées	CA > 15%
	Ethique	Tests sur animaux	CA > 1%